

Titre IV : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	29/09/2018
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEV D1422152A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000029552110

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Sont éligibles les personnels du CEREMA remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale. [...]

[...] En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit plus de six mois avant l'expiration du mandat d'un représentant du personnel titulaire ou suppléant, il est fait appel à un candidat de la liste [...]

[...] Les personnels sont informés de la date du scrutin par voie d'affichage. [...]

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEV1422152A du 29 septembre 2018, « Titre IV : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCOA000029552110> (consulté le 31 août 2026).